



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 12 JUIN 2023, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,  
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère

**SONT ABSENTS :**

M.	Marc Rainville	Conseiller
Mme	Annick Tremblay	Greffière

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
22 MAI 2023**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2023, à 17 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2023, à 17 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2023-188

Rés. 2023-189



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1083 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023;

**Considérant que** l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 mai 2023;

**Considérant que** l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 22 mai 2023;

**Considérant que** le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2023-1083 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Madame Carole Deschênes demande le vote.

Sont en faveur : mesdames Joannie Lajeunesse et Lysandre St-Pierre ainsi que messieurs Sylvain Girard, Alain Charest, Alain Chouinard et Michel Beaulieu.

Est contre : madame Carole Deschênes.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**MICHEL DESBIENS**  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENCE RICHARD**  
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2023-190

Rés. 2023-191